



Le groupe écologiste, solidaire et citoyen rassemble 19 élu-es du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine agissant pour l'écologie et la justice sociale.

A travers ce cahier d'acteurs, elles et ils souhaitent rappeler leur attachement à la façade Sud-Atlantique.

Le document stratégique de façade doit articuler la protection de l'environnement avec les nombreux usages du littoral.

Contact :

Groupe écologiste, solidaire et citoyen
14 rue François de Sourdis
33000 Bordeaux
groupe.ecolo@nouvelle-aquitaine.fr

Le point de vue du groupe écologiste, solidaire et citoyen de la Région Nouvelle-Aquitaine

EN BREF

Les milieux littoraux néo-aquitains (habitats et écosystèmes) sont d'une grande richesse et d'une grande diversité. Ces espaces de transition mer-terre sont à la fois très attractifs et très fragiles. Les défis et difficultés n'en sont que plus nombreux (artificialisation, pression touristique, démographique, risques de submersion, d'érosion, pollutions des eaux...)

Pour y faire face, les écologistes développent plusieurs propositions :

- Déployer les énergies renouvelables en dehors des zones de protection environnementale et plus généralement des zones à enjeu en matière de biodiversité ;
- Augmenter notre résilience pour faire face aux risques littoraux avec des solutions fondées sur la nature ;
- Développer un tourisme de proximité et durable par le déploiement d'un éco-tourisme responsable ;
- Améliorer le bon état écologique de l'eau notamment par le traitement des eaux usées ;
- Accroître nos connaissances du littoral et des milieux marins.

Toutes les propositions sont à retrouver ci-après.



Énergie

L'éolien offshore figure parmi les énergies renouvelables marines. C'est un atout majeur pour la transition énergétique et la décarbonation de l'énergie.

Pour favoriser le déploiement de l'éolien offshore, l'État s'appuiera sur le document stratégique de façade (DSF). Le DSF devra établir, pour les quatre façades maritimes, sur dix ans et à horizon 2050 des zones prioritaires pour les parcs éoliens et leurs raccordements. L'éolien offshore, en plein essor, ne doit pas se déployer au détriment de la biodiversité.

Le législateur a mis en place une présomption de reconnaissance de la raison impérative d'intérêt public majeur (RIIPM) pour certains projets d'énergies renouvelables, leurs ouvrages de raccordement et de stockage. Il s'agit de l'un des trois critères qui permet de déroger à l'obligation de protection des espèces protégées. Il est absolument nécessaire d'encadrer et de contrôler les dérogations relatives aux espèces protégées comme le souligne le Conseil National de la Transition Écologique (CNTE) dans son [avis 2022-04](#) sur la loi relative à l'accélération des énergies renouvelables (points 31 et 32).

Le DSF doit intégrer la protection de l'environnement marin au même titre que la production d'énergie. Cette protection nécessite la création d'Aires Marines Protégées et de Zones de Protection Forte, où les restrictions s'imposent à toutes les activités, terrestres comme maritimes.

Les écologistes de la Région Nouvelle-Aquitaine sont favorables aux éoliennes offshore en dehors des zones de protection environnementale telles que les différentes aires marines protégées, les zones Natura 2000 particulièrement les zones comprenant des espèces protégées.

Urbanisme & tourisme

Nous devons encourager les réflexions sur le futur du littoral et la transformation des stations balnéaires qui sont, à terme, menacées : la Région pourrait devenir l'opérateur et coordinateur d'une réflexion pour un tourisme responsable et un nouveau rapport au littoral (gestion des flux d'accès, rénovation des stations balnéaires...).

L'État doit œuvrer pour la préservation de la ressource en eau, notamment sur les activités reposant sur son utilisation : aider au financement des équipements de récupération, nettoyage et filtration des eaux usées (thermalisme, piscines, etc.)

De nombreuses pollutions nuisent au littoral de la région. A certains endroits, on constate la prolifération d'algues toxiques (côte basque, Charente-Maritime). Ces phénomènes sont liés aux excès d'azote et de phosphore dans l'eau, comme l'ont montré les études sur le liga, un mucilage marin, ou sur l'ostreopsis une algues toxique.

Autre phénomène récent : le ruissellement des eaux de pluie a entraîné le débordement des réseaux d'eaux usées, ce qui a abouti à la pollution et la contamination des coquillages du Bassin d'Arcachon. Les systèmes d'assainissement ne répondent plus aux besoins de la population. Cette crise est un

symptôme du sur-tourisme et de l'urbanisation intense qui affecte le territoire. Le tourisme intensif sur la côte a en effet contribué à l'accroissement de l'artificialisation des sols.

Un moratoire de l'urbanisation pourrait être envisagé pour réinterroger cette problématique à la lumière de l'intensité grandissante des pluies diluviennes.

Les écologistes soulignent la nécessité de limiter les pollutions littorales venant des terres (pollutions telluriques), pour améliorer la qualité de l'eau.

L'aménagement du territoire doit favoriser l'équilibre de l'ensemble des territoires littoraux et rétro-littoraux pour favoriser l'articulation des usages.

Une réflexion sur la régulation et l'encadrement du nombre de visiteurs des espaces naturels majeurs (dune du Pilat par exemple) pourrait être proposé, de la même façon que les calanques marseillaises sont interdites à certaines périodes.

Pour assurer un éco-tourisme responsable, le recul de certaines activités touristiques est à anticiper et ce, de manière urgente. Les politiques publiques doivent également encourager un rééquilibrage entre tourisme littoral et tourisme intérieur.

Enfin, la concurrence des résidences secondaires (y compris celles louées par des plateformes) sur le logement à l'année est aussi un problème qui doit faire l'objet d'une attention urgente de l'État. Le seuil de 50% et le respect de la loi SRU devraient conditionner toutes les aides publiques.

Risques

Le littoral de la région est riche de sa diversité et attire de nombreuses activités. Toutefois, il doit faire face à de nombreux risques tels que la submersion marine et l'érosion côtière. Cela constitue un défi majeur d'adaptation pour la côte de Nouvelle-Aquitaine comme le souligne le dernier rapport du [CEREMA](#).

Il faut y ajouter le risque de salinisation des nappes littorales, qui pourrait empêcher leur utilisation pour l'alimentation humaine et l'agriculture.

Les risques littoraux sont accentués par les effets du changement climatique et de l'urbanisation exponentielle des territoires littoraux et rétro-littoraux.

L'urbanisation intensive entraîne des destructions de sites naturels, un appauvrissement des ressources et un déséquilibre pour l'environnement et la société.

L'artificialisation des sols amplifie les risques d'inondations, la perte de la biodiversité, le réchauffement climatique, les pollutions.

Il est urgent de prendre des mesures d'atténuation et d'adaptation contre ces risques. Les digues peuvent constituer une maladaptation si elles ne s'accompagnent pas de la lutte contre l'artificialisation.

Il est urgent de renforcer l'application de solutions fondées sur la nature. [L'UICN](#) (Union internationale pour la conservation de la nature) les a définies en 2016 comme les actions de gestion, de protection et de restauration des écosystèmes qui permettent de répondre aux défis sociétaux tout en produisant des bénéfices pour le bien-être humain et la biodiversité. C'est le cas notamment du projet Adapto (Conservatoire du

littoral et BRGM) pour les dunes de Nouvelle-Aquitaine. Cette expérimentation permet le retour d'une végétation jouant un rôle d'atténuation de l'érosion et de restauration de la biodiversité.

Les solutions fondées sur la nature sont également intéressantes sur le plan économique. Les coûts liés à la restauration des écosystèmes sont largement plus faibles que ceux consentis pour la mise en place et l'entretien d'ouvrages de protection lourds, ou pour le rechargement sans fin des plages en sable.

Concernant l'estuaire de la Gironde, une attention particulière doit être accordée aux terres agricoles et naturelles restantes, en particulier sur le foncier appartenant au Grand Port de Bordeaux. Nous proposons de sacraliser ces espaces non artificialisés : ils pourront jouer un rôle essentiel pour atténuer les conséquences potentielles de la montée des eaux et des inondations imprévisibles. Alors que des projets industriels s'annoncent, nous recommandons de les localiser sur les friches industrielles déjà artificialisées (a fortiori quand il s'agit d'une usine Seveso).

Les écologistes demandent le déploiement de solutions fondées sur la nature pour assurer la préservation de la façade Atlantique. Les effets du changement climatique sur le littoral sont vertigineux. Dans ce contexte, il est primordial de soutenir la recherche sur le littoral et les milieux marins ainsi que les nombreux acteurs qui participent à la protection du littoral.

Pêche et aquaculture

La petite pêche côtière représente un secteur d'importance sociale, économique et culturelle pour nos territoires côtiers. Les petits pêcheurs côtiers sont les garants de la transition vers une pêche durable.

Concernant la conchyliculture, il n'y a que peu de traçabilité des coquillages, et pas d'information des consommateurs. Il faut favoriser les produits nés et élevés en mer et garantir une traçabilité complète des produits de la mer ainsi qu'une information aux consommateurs.

Les écologistes de la Région Nouvelle-Aquitaine souhaitent que les fonds publics soient en priorité orientés vers la pêche artisanale et vers des projets d'aquaculture durable. L'aquaculture a un impact de plus en plus important sur le milieu marin. Le groupe écologiste s'oppose à tout projet de fermes-usines aquacoles comme Pure Salmon et soutiennent la aquaculture et la conchyliculture artisanales.

Conclusion

Face aux défis écologiques et sociaux, les élu-es écologistes souhaitent une gestion du littoral qui soit globale et transversale et qui anticipe l'évolution des activités à l'aune des défis du siècle : gestion des risques, protection des populations, atténuation et adaptation au dérèglement du climat, préservation et restauration de la biodiversité.

